# Primarette

mairie.primarette@territoire-de-beaurepaire.fr

www.primarette.fr

# Infos Mairie nº 49

# 2° trímestre 2014



A compter du 11 juillet l'Eglise sera ouverte tous les jours de 10h00 à 17h00.

#### La Mairie

Téléphone : 04.74.84.57.27 Fax : 04.74.79.51.50

Ouverture au public :

mercredi jeudi vendredi de 9h00 à 11h30

Mme le Maire reçoit sur R.V. le matin des jours ouvrés, sauf le mercredi.

Tél. du Maire Mme A. APPRIEUX : 04.74.84.51.63

Tél. des Adjoints : J-L. DELAY : 0648373140 M. GAS : 0474845399 K. BRAGANTI : 0474204730 M. SANTONAX : 0613578470 Correspondant Presse DL :

06.63.71.30.43

cores.dl@primarette.fr

# Agence Postale : 04.74.84.57.30

Ouverture au public :

du lundi au vendredi : 8h30 - 11h00 samedi : 8h00 - 10h30





#### LE MOT DU MAIRE

Votre équipe municipale est maintenant en ordre de marche pour cette nouvelle mandature et sa 1ère action a été consacrée à la préparation du budget 2014 (voté au mois d'avril) en abordant les recettes et les dépenses de fonctionnement. Au regard des différents projets, le conseil municipal a décidé cette année encore de ne pas augmenter les taux d'imposition de vos impôts locaux.

Quant à la règlementation en matière d'urbanisme, le conseil municipal lors de sa session de juin a décidé d'exonérer de la

taxe d'aménagement les abris de jardin **de moins de 20m2** toujours soumis néanmoins à déclaration préalable. Un abri de jardin d'une superficie supérieure ou égale à 20m² reste soumis à permis de construire et n'entrera pas dans le champ de l'exonération. Cette décision sera applicable au 1er janvier 2015.

Vous avez également tous reçus dans votre boîte aux lettres le courrier de la CCTB pour le calendrier du ramassage des ordures ménagères : changement important ce sera tous les 15 jours à compter du lundi 07 juillet. Ces modifications sont en test pour 6 mois. Je vous remercie d'être vigilants à ce dispositif.

Les vacances scolaires arrivent et pendant deux mois il va falloir occuper nos chères têtes blondes! Alors si votre enfant s'ennuie, pensez qu'un Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) est proposé sur la commune en partenariat avec le Centre social de l'Île du Battoir.

Les vacances c'est aussi le temps des petits travaux dans l'école et cette année c'est également la préparation des nouveaux rythmes scolaires avec mise en place dès la rentrée de septembre, mais nous en reparlerons certainement.

Les vacances c'est surtout un temps de repos, de vie de famille, de changements de rythmes et de loisirs ; à ce titre je vous rappelle que nos associations proposent des fêtes et des moments conviviaux à passer tous ensemble ; aussi, je ne saurais trop vous encourager à participer à leurs côtés. Je vous souhaite une bonne lecture de cet "infos mairie" et de bonnes vacances à toutes et à tous.

Le Maire, Angéline APPRIEUX



Le 06 juin 2014 marque le 70<sup>ième</sup> anniversaire du débarquement des forces alliées en Normandie pour arriver à la libération de Paris le 25 août et parvenir à la fin de la seconde guerre mondiale le 08 mai 1945.

Ce 06 juin, connu sous le nom de « jour J » ou de « D Day », marque l'offensive lancée avec plus de 150.000 soldats pour percer les lignes allemandes et pénétrer sur le territoire français. 70 ans plus tard, cette bataille reste la plus grande opération logistique de débarquement.

L'opération est un succès mais le prix de cette réussite va se solder par des pertes humaines

Ce jour du souvenir a fait l'objet de nombreuses cérémonies officielles sur les sites historiques et de mémoire.

C'est donc tout naturellement que nous rendons hommage à ce passage de notre histoire par ces quelques lignes dans l'Infos-Mairie de ce trimestre.

# Quelques rappels annuels et peut-être pas inutiles

## Règles de respect du voisinage et comportement civique

Chaque année, nous sommes malheureusement amenés à vous rappeler quelques règles de savoir vivre car nous constatons toujours des débordements. Cela nous donne aussi l'occasion de vous convier à relire les 10 principes de vie mis en avant dans la charte locale qui vous avait été remise et qui maintenant est présente sur internet. A ces principes s'ajoutent ceux liés aux :

### Nuisances sonores: bruits de comportement

Les bruits de comportement peuvent être sanctionnés dès lors qu'ils troublent de manière anormale le voisinage. Ce sont tous les bruits provoqués de jour comme de nuit :

- \* par un individu locataire ou propriétaire (cri, discussion tapageuse, chant...)
- \* par une chose (instrument de musique, chaîne hi-fi, outil de bricolage, vrombissements de tondeuse à gazon et autres engins de jardinage, pétard et feu d'artifice...)
- \* par un animal (aboiements de jour comme de nuit...).

Lorsque ces bruits sont commis la nuit, entre 22h et 7h, on parle de tapage nocturne. <u>Mais de jour comme de nuit,</u> <u>les deux types de nuisances sont passibles de la même amende.</u>

(amende forfaitaire à hauteur de : a) 68 € si l'auteur des troubles règle l'amende immédiatement ou dans les 45 jours suivant le constat d'infraction (ou l'envoi de l'avis d'infraction le cas échéant) et b) 180 € au-delà de ce délai)

Rappel des horaires à respecter pour "faire du bruit" : (hors ces horaires vous tombez sous le coup de la loi)

- \* les jours ouvrables de 8h à 12h et de 14h à 19h30
- \* les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h
- \* les dimanches et jours fériés de 10h à 12h

### Divagations des chiens

Il arrive que des chiens errent dans la commune et représentent un danger pour les personnes (morsures, accidents de circulation) et les biens. Rappelons que chaque propriétaire est entièrement responsable de son chien, des accidents et dégâts que celui-ci peut provoquer. (Extrait de l'arrêté préfectoral datant du 3 novembre 1995.)

#### Píscines

Trop souvent quand arrivent les beaux jours, la presse relate des accidents de noyade, notamment de jeunes enfants. Rappel : les piscines privées de plein air, dont le bassin est totalement ou partiellement enterré doivent être équipées d'un dispositif de sécurité afin de prévenir les risques de noyade. 4 équipements existent : barrière de protection, couverture de sécurité, abri ou alarme.

## Empiètements de la végétation sur le domaine public

Le printemps et l'été sont des périodes naturelles du développement des arbres et arbustes. Chaque propriétaire est tenu de ne pas les laisser empiéter sur le domaine public et ainsi provoquer gênes pour les riverains et souvent dangers pour la circulation des piétons ou véhicules en tous genres.

## Brûlages des déchets verts et déchets ménagers

Le brûlage à l'air libre des déchets verts et des déchets ménagers, que ce soit sous forme de tas ou en incinérateur individuel est interdit par le règlement sanitaire départemental. Considéré comme nocif à la santé et polluant, ce brûlage, outre les nuisances toxiques, provoque des fumées bien désagréables lorsqu'on veut profiter du bon air.

Par déchets verts, on entend les éléments issus de la tonte des pelouses, taille de haies et d'arbustes, résidus d'élagage ; pour éliminer les déchets verts, les particuliers doivent utiliser les moyens mis à leur disposition : déchèterie ou compostage.

Les autres plastiques, caoutchoucs, polystyrènes et matières similaires ont leur place en déchetterie.

#### Textes de référence :

- Courrier du Préfet aux Maires de l'Isère en date du 31 mai 2011
- Circulaire du Ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie en date du 13 décembre 2012
- Communiqué d'information de l'observatoire de surveillance de la qualité de l'air en Rhône-Alpes

Ces textes sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la commune à l'adresse :

http://www.primarette.fr/les-dechets-verts-le-brulage/

Beaucoup travaillent la semaine et n'ont que le weekend end pour entretenir l'extérieur mais l'amplitude des horaires permet à la fois de jardiner et d'avoir un dimanche de repos bien mérité, au calme !

Nous avons cette chance d'habiter à la campagne et de profiter d'un environnement agréable alors pour votre tranquillité et celle des autres, respectons tous ces quelques règles élémentaires de civisme qui éviteront également les conflits, toujours désagréables à gérer.

Prímarette











le 1<sup>er</sup> juin sous un soleil de plomb la fête des 1000 couleurs organisée par le Centre de l'Ile du Battoir en collaboration avec toutes les associations de la commune a battu son plein La journée débutait avec le concours de pétanque, un adulte un enfant, et ce n'est pas moins de 14 doublettes qui se sont affrontées avec pour gagnant Rémy et Matéo.



A la mi-journée, le président de CCTB, quelques maires et les représentants du CIB nous ont honoré de leur visite. Exposition sur le Dauphiné d'autrefois organisée par Ripatons et Bartifelles, un quizz sur Primarette, les jeux anciens en bois, le biathlon, les structures gonflables avec notamment le baby foot humain, les promenades à dos de poney permettaient un large choix pour petits et grands. Sans oublier l'initiation à la danse folklorique pour les enfants et à la zumba. Pas moins de 400 personnes ont participé à la fête. On a pu voir une magnifique pastèque artistiquement sculptée dans le cadre de la création autour du fruit rouge. Une belle réussite pour une journée conviviale et familiale.

Merci à toutes les associations qui, main dans la main, ont œuvré pour cette réussite.

# Johnse des 1000 colleurs

Johnnée des 1000 conteurs



Journée des 1000 couleurs

Les seniors de l'ASTA ont fêté la fin de l'année sportive "chez Lucas". Pour garder la forme : rendez-vous au mois de septembre.



Fin de semestre sportive aussi pour l'AADP avec la randonnée pédestre, équestre et VTT

Primarette

# Sécurisation du mur de l'école



Les intempéries répétées de cet hiver ont fortement endommagé le mur qui délimite l'école primaire de la place. La structure, très humidifiée à la base, menace de s'écrouler et met en danger la sécurité des enfants toujours prompts à venir jouer aux abords. Aussi, pendant les dernières vacances scolaires, un périmètre de sécurité, de part et d'autre du mur a été mis en place. Récemment, côté place, ce mur a encore été étayé dans l'attente des travaux pour lesquels des devis ont été demandés. Les vacances d' été devraient permettre leur réalisation et un retour à la sécurité.

# Abeilles et guêpes

**ABEILLES**: Chaque année, au printemps, vous pouvez être confronté à l'essaimage des abeilles domestiques qui s'installent entre fenêtres et volets, dans les conduits des cheminées, dans un arbre.

L'ABEILLE DAUPHINOISE, sous l'égide du syndicat d'apiculture de l'Isère, vous propose en dispositif plus efficace que le recours aux Sapeurs Pompiers (qui cherchent un apiculteur) : un numéro de téléphone unique pour une intervention rapide. Le régulateur du syndicat se chargera de trouver un apiculteur local pour la récupération.

Pour notre commune, votre interlocuteur est M. R. SAINT PIERRE 06.12.86.12.48

**GUEPES**: Destruction des nids de guêpes et de frelons, 7 jours sur 7 : ce professionnel a fait offre de service en Mairie. Alexandre MOYROUD, 337, chemin du mont – 38690 – BIZONNES

Tél. 06.99.14.05.10 <a href="mailto:alexmoyroud@orange.fr">alexmoyroud@orange.fr</a>

# Sur votre agenda des mois à venir

Les événements proposés ci-dessous sont extraits du <u>calendrier prévisionnel</u> des associations de Primarette auprès desquelles il convient de vérifier si ces manifestations sont maintenues.

# Juillet

Je 3 : Pique-nique (Fils argent) 11, 12, 13 et 14 : Tir aux pigeons de

l'A.C.C.A.

Lu 14 : Pétanque, feux d'artifices et bal à Revel par le F.C.C.

Di 20 : Vide grenier 6h/19h (FNACA)

## Août

Lu 11 : Challenge Carcel Sa 16 : Méchoui par l'A.C.C.A

Ve 29 : Concours pétanque à Revel

par le F.C.C.

# Septembre

Sa 6 : Matinée nettoyage

Ve 12 : remise des cartes A.C.C.A. Ve 19 : Assemblée Générale à la salle

des fêtes (SOU des écoles)

Pas de vogue cette année au mois d'août. Cependant le lundi 11 se déroulera le traditionnel <u>Challenge CARCEL</u>, (doublette longue) à 14h00, organisé et patronné par le restaurant "Chez Lucas" qui propose bien entendu des repas friture et grenouilles tout le weekend et le lundi.

## Etat - Civil

#### Naissances:

Martin et Liseron EYNARD le 30 avril 2014 à Vienne (38)

#### Parrainage civil:

Solal et Nolan **BEAU-SAULNIER** à Primarette le 7 juin 2014

#### Décès:

Marie **SERPOLLIER**, née le 14 août 1926 à Primarette, décédée le 10 avril 2014 au Péage de Roussillon Paul **GARSON**, né le 26 août 1932, décédé le 2 juin 2014 à Primarette Armand **ZUIDA**, né le 28 décembre 1920 à Lyon, décédé le 24 juin 2014

**Petite** annonce: Famille de Grenoble cherche FAMILLE D'ACCUEIL pour leur garçon de 16 ans qui sera en stage de formation professionnelle (milieu hippique) à Primarette à partir de septembre et pour 22 semaines (du lundi au jeudi) Prendre attache téléphonique au 06.28.50.31.31. D'avance merci.

**Erratum:** dans notre Infos-Mairie n° 48, 1° trimestre 2014, page 4: "hommage à Jo GIORDANO <u>1929</u> - 2014" il fallait lire "<u>1928</u> - 2014". Nous vous prions d'accepter nos excuses pour cette erreur.